



Coat - Méal

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 OCTOBRE 2015

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille quinze, le douze octobre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de COAT-MEAL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann LE LOUARN, Maire.

Date de convocation : 5 octobre 2015.

Présents : l'ensemble du Conseil Municipal, à l'exception de Elodie LAMBERT, excusée.

Secrétaire de séance : Annie LE GUEN.

ORDRE DU JOUR :

- Assainissement collectif : raccordement au réseau de Bourg-Blanc
- Validation de l'agenda d'accessibilité programmée
- Décision modificative du budget de l'eau
- Travaux sur les bâtiments
- Bilan rentrée scolaire et TP
- Point sur les animations
- Rapport d'activités de la CCPA
- Questions diverses.



Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retirer l'examen du rapport d'activités de la CCPA de l'ordre du jour, qui sera vu lors du prochain conseil municipal.

[Assainissement - raccordement au réseau d'eaux usées de Bourg-Blanc](#)

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est dotée d'un réseau d'assainissement des eaux usées en 1998. Un système de traitement par lagunage a été mis en place et a fonctionné correctement pendant une quinzaine d'années, les analyses réalisées régulièrement ne mettant aucune pollution en évidence.

Il expose que la révision en cours du Plan Local d'Urbanisme de la commune a conduit, en parallèle, à une révision du zonage d'assainissement. L'étude a démontré que le milieu récepteur (ruisseau l'Ascoët) est très sensible au rejet de la lagune de traitement des eaux usées. Il n'est, en conséquence, plus possible de maintenir ce système et encore moins d'y raccorder de nouvelles habitations.

Ce constat a mené à la réalisation d'une étude technico-économique poussée, de laquelle sont ressorties deux solutions possibles :

- la construction d'une nouvelle station d'épuration, d'une capacité de 1000 eq/hab, sur le site actuel des lagunes, pour un montant évalué à 830 500 € HT
- le transfert des effluents vers la station de Bourg-Blanc, pour un montant évalué à 621 000 € HT.

Après de nombreuses réunions de concertation avec la commune de Bourg-Blanc, la DDTM (Police de l'Eau), l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Service Eau et Assainissement du Conseil Départemental, la seconde option a fait l'unanimité, pour des questions financières mais également en raison de la difficulté de gestion du fonctionnement de l'ouvrage sur la commune qui nécessiterait le recours à un technicien spécialisé si la première solution était retenue.

Monsieur le Maire propose, en conséquence, de :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- retenir la solution consistant à raccorder le réseau communal d'assainissement des eaux usées à celui de la commune de Bourg-Blanc,
- lancer une consultation pour rechercher un maître d'œuvre chargé du montage technique et financier du dossier ainsi que du suivi des travaux,
- solliciter les subventions auprès des différents partenaires : Etat, Agence de l'Eau, Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental du Finistère, Communauté de Communes du Pays des Abers,
- préparer une convention avec la commune de Bourg-Blanc réglant les modalités de ce transfert d'effluents.

[Agenda d'Accessibilité Programmée](#)

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées est applicable depuis le 1er janvier 2007, dans les bâtiments neufs et existants. Cependant, dans le cadre bâti existant, les objectifs d'accessibilité n'ayant pas été atteints en 10 ans, quelques adaptations réglementaires sont applicables à partir du 1er janvier 2015.

L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 prévoit en effet, d'accorder aux propriétaires d'ERP un délai supplémentaire minimum de 3 ans pouvant s'échelonner dans certain cas jusqu'à six ans pour régulariser leur situation au regard des règles d'accessibilité. Un Agenda d'Accessibilité Programmée doit ainsi être déposé.

Le Conseil Municipal valide l'Agenda d'Accessibilité Programmée élaboré pour les bâtiments et structures de la commune et autorise Monsieur le Maire à demander son approbation par Monsieur le Préfet.

[Décision modificative du budget de l'eau](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante du budget primitif du service d'eau :

Section de fonctionnement :

- compte 6811/042 : + 12 p
- compte 6063/011 : - 12 p

Section d'investissement :

- compte 28156/040 : + 12 p
- compte 168748/041 : - 12 p

[Travaux sur les bâtiments](#)

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancement du projet d'extension de la salle polyvalente et de remise en état des toitures de ce bâtiment et de l'école. Le Conseil reprend la délibération prise à ce sujet le 30 mars en listant de manière plus précise les financeurs potentiels du projet :

- le Conseil Départemental du Finistère au titre du contrat de territoire

- le Conseil Régional de Bretagne au titre des services collectifs essentiels
- l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
- M. Jean-Luc BLEUNVEN, député, au titre de sa réserve parlementaire ó programme 122, action 01
- la Direction Régionale des Affaires Culturelles, dans le cadre de la Dotation Globale de Décentralisation (concours particulier en faveur des bibliothèques municipales et bibliothèques départementales de prêt)
- l'État au titre du Plan Ruralité et de l'Accessibilité.

Monsieur le Maire évoque également le devenir de la maison de La Motte. Une décision devra être prise rapidement, le bâtiment se dégradant de plus en plus.

[Bilan de la rentrée scolaire et des T.A.P.](#)

Martial CLAVIER présente le bilan de la rentrée 2015/2016 à l'école, qui compte cette année 156 élèves répartis en 6 classes. Il évoque un problème urgent à régler concernant les capacités d'accueil pour la sieste pour les tout-petits.

Il fait le point sur les TAP mis en place depuis un an et sur les évolutions pour l'année en cours. Actuellement 3 séances par jour sont proposées et le nombre de participants par groupe a été limité à 14, ce qui facilite le travail des intervenants.

Un travail est en cours avec EPAL afin d'aboutir à la déclaration de l'accueil périscolaire auprès de la CAF, qui participerait ainsi au financement à hauteur de 0.50 € par heure et par enfant. La démarche pourrait être effective au 1^{er} janvier 2016 et Brendan ANDRE, l'animateur jeunesse, aurait la qualité de Directeur de cet accueil, Cécile JAUMOUILLE restant coordinatrice des TAP.

Monsieur le Maire indique qu'un second tableau numérique a été installé en classe de CM. Il est très satisfait de voir que les deux tableaux sont bien utilisés par les enseignantes.

[Point sur les animations](#)

Danielle ROUE déplore une faible participation lors du visionnage de photos sur la Thaïlande qui a eu lieu dernièrement en mairie, en complément de l'exposition qui est restée en place un mois.

Le conteur local ARMANEL sera présent à la bibliothèque le dimanche 25 octobre pour des contes sur Halloween.

Elle annonce la date du prochain film documentaire qui sera projeté le vendredi 13 novembre à 20 H 30. Il s'agira du film « Les veilleuses de chagrin », qui sera suivi d'un débat avec la réalisatrice.

Un spectacle à destination des enfants sera offert le samedi 19 décembre, animé par Fulupik. Par ailleurs, une exposition nommée « agriculteurs-agricultrices » sera mise en place du 15 janvier au 15 février à la mairie et à la salle polyvalente. Dans ce cadre, un documentaire « l'agriculture ça nous botte » sera proposé le 29 janvier.

Annick LE GUEN rappelle que le repas offert aux personnes de 65 ans et plus aura lieu le samedi 17 octobre.

[Questions diverses](#)

Occupation de salle par l'association YATOUZIK

Le conseil accepte la mise à disposition de la salle de l'ancien presbytère pour des cours de musique le lundi de 16 H à 21 H. Une participation de 100 € pour l'année scolaire sera demandée.

Travaux de voirie

Michel REPECAUD présente les résultats de l'appel d'offres concernant les travaux du programme de voirie de l'année. C'est l'entreprise EUROVIA qui a présenté la meilleure offre, pour un montant de 30 697.30 € HT, qui sera retenue.

Nouveau site internet

Le nouveau site internet de la commune est en cours de finalisation. Il sera mis en ligne dans les prochains jours. 5 administrateurs sont chargés de le mettre à jour et de le faire vivre afin qu'il soit attractif pour les visiteurs.

Tableau des permanences pour les élections régionales

Les élus sont invités à s'inscrire sur le tableau des permanences pour les élections régionales qui se dérouleront les dimanches 6 et 13 décembre.

Dates de commissions

- commission espaces verts : samedi 17 octobre à 9 H 00 pour réfléchir aux aménagements à réaliser à Prat ar C'heff, rues de la Fontaine, du Garo et de l'Arcoat
- commission PLU : vendredi 30 octobre à 13 H 30
- commission des finances : lundi 2 novembre à 18 H 00
- commission communication-animation : jeudi 5 novembre à 20 H 00 pour préparer la plaquette annuelle de la commune
- commission communication-animation : mardi 17 novembre à 20 H 00 pour l'établissement du calendrier des animations pour l'année 2016

Fin de la séance à 22 H 00.